

Administration générale

MINISTÈRE DU LOGEMENT
ET DE L'ÉGALITÉ DES TERRITOIRES

Secrétariat général

Arrêté du 6 mai 2014 portant désignation d'emplois éligibles à la nouvelle bonification indiciaire au sein de la mission interministérielle d'inspection du logement social du ministère du logement et de l'égalité des territoires

NOR : ETLK1409138A

(Texte non paru au *Journal officiel*)

La ministre du logement et de l'égalité des territoires,

Vu l'arrêté du 12 juillet 2010 modifié fixant la répartition de l'enveloppe d'emplois et de points de nouvelle bonification indiciaire dans les services centraux et assimilés du ministère de l'écologie, de l'énergie, du développement durable et de la mer, en charge des technologies vertes et des négociations sur le climat, au titre des 6^e et 7^e tranches de la mise en œuvre du protocole Durafour ;

Vu l'avis du comité technique spécial de la mission interministérielle d'inspection du logement social en date du 12 février 2014,

Arrête :

Article 1^{er}

La liste des emplois éligibles à la nouvelle bonification indiciaire, au titre des 6^e et 7^e tranches de la mise en œuvre du protocole Durafour, au sein de la mission interministérielle d'inspection du logement social du ministère de l'écologie, du développement durable et de l'énergie et du ministère du logement et de l'égalité des territoires est fixée, à effet du 1^{er} juillet 2014, conformément à l'annexe du présent arrêté.

Article 2

L'arrêté du 4 septembre 2013 portant désignation d'emplois éligibles à la nouvelle bonification indiciaire au sein de la mission interministérielle d'inspection du logement social du ministère de l'égalité des territoires et du logement et du ministère de l'écologie, du développement durable et de l'énergie est abrogé.

Article 3

Le secrétaire général est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au *Bulletin officiel* du ministère de l'écologie, du développement durable et de l'énergie.

Fait le 6 mai 2014.

Pour la ministre et par délégation :
Le directeur des ressources humaines,
F. CAZOTTES

ANNEXE

LISTE DES EMPLOIS ÉLIGIBLES À LA NOUVELLE BONIFICATION INDICIAIRE, AU TITRE DES 6^e ET 7^e TRANCHES DE LA MISE EN ŒUVRE DU PROTOCOLE DURAFOUR, AU SEIN DE LA MISSION INTER-MINISTÉRIELLE D'INSPECTION DU LOGEMENT SOCIAL, À EFFET DU 1^{er} JUILLET 2014

CATÉGORIE	NOMBRE D'EMPLOIS attribués	NOMBRE DE POINTS attribués par emploi	DÉSIGNATION DE L'EMPLOI	DÉLÉGATION
A	8	25	Inspecteur-auditeur, spécialité technique et administrative	Paris
A	5	25	Inspecteur-auditeur, spécialité comptable et financière	Paris
A	3	25	Inspecteur-auditeur, spécialité technique et administrative	Lille
A	4	25	Inspecteur-auditeur, spécialité comptable et financière	Lille
A	1	25	Inspecteur-auditeur, spécialité technique et administrative	Lyon
A	4	25	Inspecteur-auditeur, spécialité comptable et financière	Lyon
A	2	25	Inspecteur-auditeur, spécialité technique et administrative	Marseille
A	1	25	Inspecteur-auditeur, spécialité comptable et financière	Marseille
A	2	25	Inspecteur-auditeur, spécialité comptable et financière	Nancy
A	2	25	Inspecteur-auditeur, spécialité technique et administrative	Nancy
A	3	25	Inspecteur-auditeur, spécialité comptable et financière	Nantes
A	4	25	Inspecteur-auditeur, spécialité technique et administrative	Toulouse
A	4	25	Inspecteur-auditeur, spécialité comptable et financière	Toulouse

Soit un total de 43 emplois et 1 075 points.